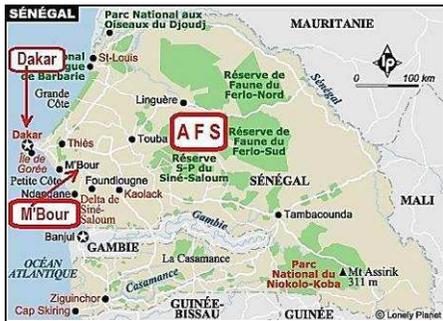


## En savoir plus ?

AFS a été initiée par les amis de Pierre Rabhi

**Les actions :** formations en agroécologie en 5 jours avec un suivi mensuel sur 6 mois / don de semences reproductibles de légumes / reboisement local : don de semences d'arbres (fruitiers etc.) et d'un arbuste par stagiaire / préfinancements d'outils de jardins remboursables / rénovation de jardins collectifs

**Où :** dans la zone semi-désertique du Ferlo à 350 km à l'est de Dakar : les villages de Gassane, Linguère, Touba Kane, Thiel, Afé, Thiargny, Dahra, etc. ...



**Les formateurs :** AFS a retenu l'équipe de Laurent Mendy de Thiès, retraité de l'éducation nationale et ex animateur en agroécologie chez Enda-Pronat



### Officiel

L'association d'Intérêt général AFS est agréée par la préfecture de Rouen (N° W763011335) et inscrite à l'Insee (N° de SIRET 800 298 168 00017).

## Financements

- Vos dons défiscalisables à 66%
- L'apport des villageois : 10 % du budget
- Les dons de sponsors ponctuels : entreprises, collectivités locales, associations.. Et votre entreprise ?

### Un kit d'outils de jardins remboursable



### Quelques Stagiaires :



# NE LUI DONNEZ RIEN !



Offrez-lui une formation en Agroécologie  
et elle se nourrira toute sa vie !

## AFS

FORMATION en AGROECOLOGIE au Sénégal  
ASSOCIATION " AGROECOLOGIE FRANCE SENEGAL "

Site : [www.agroecologie-france-senegal.org](http://www.agroecologie-france-senegal.org)

Contact: AFS chez JM Maurice - 613 rue du Bouvier -

76160 St Martin du Vivier - Tél 0235610740

mail : [afsagroecologie@gmail.com](mailto:afsagroecologie@gmail.com)



## STAGES de formation

### à l'AGROECOLOGIE



## AVEC la FORMATION

Le paysan retrouve les pratiques millénaires "rénovées" qui étaient encore utilisées par **tous les paysans du monde avant les années 50**, c'est-à-dire :  
- semences reproductibles, fumier-compost, pesticides naturels, rotation et association des cultures, ... !

## RESULTATS

En cessant tout achat à l'industrie chimique et aux semenciers de l'agro-alimentaire, le paysan :

- Retrouve une véritable **autosuffisance alimentaire** et une **indépendance financière** qui commence en produisant lui-même ses propres **semences reproductibles**.
- dégage **des bénéfices** lors de la vente des surplus de sa récolte, ce qui lui permet de vivre dignement dans son pays et d'épargner.
- choisit une **agriculture saine et durable** pour son champ, pour sa famille et pour les consommateurs.



## Soutenir l'action d'AFS

**Vos dons sont déductibles de vos impôts à la hauteur de 66%.**

**REPERES :** coût 25 € par villageois et par an !

- Former 450 villageois + les 6 suivis mensuels + les semences de légumes et d'arbres = **10 000 € / an**
- Bassin d'arrosage alimenté en eau = 500 € / unité
- Donner **10€ ne vous coûte** au final que **3,33€** après déduction fiscale / **30€ coûte 10€** et 60€ coûte 20€.

Don Minute sur le site internet d'AFS :

Carte de paiement ou virement SEPA



ou **Envoyez votre chèque** avec ce coupon

**Vos Nom et Prénom :** .....

Adresse : .....

CP & Ville : .....

Tél : .....

Mail : .....

Votre don :  : 10€ (revient à 3,33€ après déduction fiscale)  : 30€ (=10€ après déduction fisc)  : 60€ (=20€ après...)  : 100€ (=33€ ap..)  autre..... €

**ou encore mieux :** un versement automatique mensuel de : 7€ ; 15 € ; 20 € ; 30€ ou ..... € →  
→ demandez un RIB ou utilisez le don minute (site)

- Vous recevrez votre reçu fiscal au 1er trimestre -

**NB- Pour recevoir ce reçu fiscal**, il est préférable de retourner **ce coupon** à : AFS, chez J.Marc Maurice 613 rue du Bouvier, 76160, St Martin du Vivier- France